

LA PLACE DES ENSEIGNEMENTS DE DROIT INTERNATIONAL DANS LA REFORME LICENCE, MASTER, DOCTORAT

LICENCE

1. Au cours des trois années de licence, quels sont les enseignements qui sont dispensés dans les domaines international et européen (pour chaque cours, intitulé, contenu, enseignant en charge du cours, volume horaire, matière avec ou sans TD, matière ouverte à des étudiants d'autres facultés ou pas)?
2. Existe-t-il une filière qui, dès la licence, dispense un enseignement plus orienté vers les questions internationales et, si oui, en quoi consiste sa spécificité ?

MASTER

1. Votre faculté offre-t-elle une (ou des) formation(s) en master spécifiquement internationaliste(s) ?
2. Quelles sont les personnes qui assurent la direction de ces formations (coordonnées)?
3. Si de telles formations existent, s'agit-il de la réorganisation de précédents DEA ou DESS ou de créations ?
4. La formation apparaît-elle au niveau du master, de la mention, de la spécialité ? Quelles sont les raisons de ce choix ?
5. Quel est le laboratoire d'appui de la formation ? Cet appui joue-t-il un rôle important dans le fonctionnement de la formation ?
6. Décrivez brièvement la spécificité de la formation (expls : formation recherche alliant droit international public et droit international privé, formation professionnelle droit humanitaire).
7. Comment s'organise la nouvelle formation (construction en Y avec une spécialisation en deuxième année ou en V avec une spécialisation dès la première année) ?
8. Quel est le profil des étudiants attendus ? En particulier, la formation accueille-t-elle des étudiants non juristes ?
9. Quelles sont les conditions d'entrée et de passage de première en deuxième année (entretiens, prérequis...) ?
10. Quelle est la capacité d'accueil de la formation ?